Marchandiſes à la velte de 8 pintes, meſure de Paris.

Eau-de-vie de Bretagne en petites piéces, 116 ℔ les 29 *veltes*; — huile de morue bien épurée de Féce, 200 ℔ les 30 *veltes*; — d°. de Sardine, 140 ℔ *idem*.

Marchandiſes au compte & à la piéce.

Peaux de veaux en blanc, 14 ℔ 15 ß la *douzaine*; — peaux de moutons préparées en chamois, 100 à 108 ℔ les 104 peaux; — d°. en mégie, 58 à 59 ℔ *idem*; vin blanc ſelon ſa qualité, 110 ℔ le *tonneau de quatre barriques*; — vinaigre *idem*, 100 ℔; — tripoli, 14 ℔ la *barrique* peſant 4 à 500 ℔.

Prix des aſſûrances.

Pour l'aller à la Martinique, 3 p $\frac{o}{o}$; — pour le Cap & St. Domingue, 3 à 3 $\frac{1}{2}$ p $\frac{o}{o}$; pour Leogane, 3 à 3 $\frac{1}{2}$ p $\frac{o}{o}$; — pour la Caye St. Louis, 3 à 3 $\frac{1}{2}$ p $\frac{o}{o}$; — prime liée d'aller & de retour. 6 à 6 $\frac{1}{2}$ p $\frac{o}{o}$; pour l'aller à Marſeille, 5 p $\frac{o}{o}$; — à Bordeaux, 2 à 2 $\frac{1}{2}$ p $\frac{o}{o}$; — pour Guinée, d'aller & de retour, 6 à 6 $\frac{1}{2}$ p $\frac{o}{o}$; pour Amſterdam 1 à 1 $\frac{1}{2}$ p $\frac{o}{o}$; pour Rotterdam, *idem*; pour Hambourg, 2 p $\frac{o}{o}$; — pour la Rochelle, 1 à 1 $\frac{1}{4}$ p $\frac{o}{o}$; — pour Dunkerque & Calais, 1 à 1 $\frac{1}{4}$ p $\frac{o}{o}$; — pour Cadix, 2 p $\frac{o}{o}$; — pour Bilbao, 1 à 1 $\frac{1}{2}$ p $\frac{o}{o}$.

Prix du fret.

Pour la Martinique, 60 à 63 ℔ du *tonneau* de 2000 ℔; — pour le Cap & St. Domingue, 60 ℔; — pour Leogane, 60 ℔; — pour la Caye St. Louis, 63 ℔; — pour Marſeille, 30 à 35 ℔; — pour Bordeaux, 20 ℔; pour Amſterdam, 28 ℔; — pour Rotterdam, 28 ℔; — pour Hambourg, 28 ℔; — pour la Rochelle, 18 ℔; pour Dunkerque & Calais, 25 ℔; — pour Cadix, 3 ℔ par balle, & 30 ℔ par tonneau; — pour Bilbao, 2 ℔ par *balle* & 28 ℔ par *tonneau*.

Cours des grains.

Froment d'Amont nouveau, 130 à 128 ℔ le *tonneau*, peſant 2280 ℔ *poids de marc*; froment d'Orléans vieux, 148 à 150 ℔; nouveau, 134 à 136 ℔; — ſeigle d'Orléans vieux, 80 à 76 ℔; — ſeigle nouveau, 76 ℔; — orge, 70 ℔; — bled noir, 65 ℔; avoine d'Ancenis, 64 ℔.

Cours des vins & eaux-de-vie.

Vins nouveaux premiere qualité, 120 à 125 ℔ le *tonneau*; — ſeconde qualité, 110 à 115 ℔; — troiſiéme qualité, 90 à 100 ℔; eau-de-vie, 112 à 116 ℔ les 29 *veltes*.

PRIX *des ſels quittes à bord des Navires.*

Le ſel nouveau au Poulignen, 35 ℔; le vieux, 40 ℔; — au Croiſic les mêmes prix, le muid contenant 133 quartauts & demi-nantois; — à Bourgneuf, 70 ℔ la *charge*.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce port le Navire la *Nouvelle Heloïſe*, de 280 tonneaux, Capitaine le S. Lacour, Armateur M. Babut, venant de Leogane & de St. Marc, chargé de 354 barriques, 16 quarts de ſucre terré & tête; — de 124 futailles, 78 quarts, 139 ſacs de caffé; de 54 balles & 28 ballots de coton; — de 6 futailles, 15 quarts d'indigo; — de 7 quarts de cacao, & d'une partie de liqueurs, de ſirops & de citrons confits.

DÉPART *de Navires.*

Le Navire le *Maréchal de Luxembourg*, de 250 tonneaux; Capitaine le S. Giraud, Armateurs MM. de Seigne, Drouin & Dulac, eſt parti pour St. Marc.

La *Princeſſe de Rohan Guemenée*, de 60 tonneaux, & le *Prince de Rohan Guemenée*, de 250 tonneaux, Capitaines les S. Thebaut & Morel, Armateur M. Bauvoir, ſont partis pour Guinée.

Le *Conflans*, de 300 tonneaux, Armateur M. Meſnard, Capitaine le S. Leſcot, eſt parti pour les Cayes S. Louis.

Le *Doyard*, de 350 tonneaux, Armateur M. Martel, Capitaine le S. Navaria, eſt parti pour le Cap.

Le *Chaumont*, de 250 tonneaux, Armateur M. Richard, Capitaine le S. Tronſon, eſt parti pour le Port au Prince.

NAVIRES *en armement.*

Le *Commerce*, de 200 tonneaux, Armateur M. Caron, Capitaine le S. Perron, eſt en charge dans ce Port pour Guinée.

Le *Neptune*, de 300 tonneaux, Armateur M. Romanet, Capitaine le S. Gaudin, eſt en charge pour St. Domingue.

L'Amphitrion, de 120 tonneaux, Arma-

teur M. Violette, Capitaine le S. Giraud, eſt en charge pour le Port au Prince.

☞ *L'Arcahaye*, de 240 tonneaux, Armateurs Madame veuve Lemaſne & J. Praud, Capitaine le S. la Pivardiere, eſt en charge pour S. Marc & le Port au Prince.

DU HAVRE, *le* 12 *Août* 1764.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port le 2, juſques & compris le 12 Août, le Dogre Suédois *l'Eſpérance*, Capitaine A. Wiegckſtroom, venant de Stockholm, chargé de 120 planches de ſapin & 5 petits mâts.

☞ Le Sloup Anglois le *jeune Aigle*, Capitaine Richard Carley, venant de Cheſter, chargé de 490 piéces de plomb.

☞ Le Sloup Anglois le *Michel & Jeanne*, Capitaine Salathiel Potter, venant de Falmouth, chargé de 75 blocs & 10 barrils d'étain.

☞ Le Navire le *Staniſlas*, Capitaine Germain, venant du Cap, chargé de 42 barriques, 25 tierçons, 56 quarts de ſucre terré; — de 254 barriques, 3 tierçons 2 quarts de ſucre brut; — de 48 boucauds, 84 barriques, 124 quarts, 165 ſacs de caffé; de 9 quarts d'indigo; — de 105 balles de coton; — de 23 barrils de citrons; — de 8 caves de ſirop & de 2 caiſſes de liqueurs.

☞ Le Dogre Hollandois le *Dauphin*, Capitaine Jans Kal, venant de Cette, chargé de vin, duquel on étoit fort inquiet.

☞ Le Négrier le *Jaſon*, Capitaine Guerrier, venant du Cap. On n'a point encore la note de ſon chargement, c'eſt le premier des Négriers partis depuis la paix, qui ſoit de retour.

DEPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port les 10, 11 & 12 Août, le Dogre Suédois *l'Eſpérance*, allant à Rouen; — la Gabarre du Roi l'*Aimable Mélanie*, Capitaine le Loup, allant à Breſt; — le Senau Hollandois le *Zorwig*, Capitaine Machuel, allant à Liſbonne, chargé de farine & de ballots; — le Navire le *Marquis de Puyſégur*, Capitaine Deſtrais, allant au Cap.

NAVIRES *en armement.*

☞ Le Navire la CHARITÉ, du port de 250 tonneaux, armé de 6 canons & autres menues armes à proportion, 24 hommes d'équipage, commandé par le Capitaine J. B. LEGROS, eſt actuellement en charge dans ce Port, pour aller en droiture à la Guadaloupe, & partira dans les premiers jours du mois de Septembre prochain. Ceux qui voudront y paſſer ou charger des marchandiſes à fret, s'adreſſeront au Havre à M. LOUIS LECLERC.

☞ Le Brigantin le VIGILANT, connu pour très-fin voilier, & commode pour les paſſagers, de 100 tonneaux environ, 14 hommes d'équipage, Capitaine ALEXANDRE MOUCHEL, eſt actuellement en charge dans ce Port, pour aller en droiture à la Martinique, & partira dans les premiers jours du mois de Septembre prochain. Ceux qui voudront y paſſer ou charger des marchandiſes à fret, s'adreſſeront au Havre à MM. MOUCHEL & beaufils.

☞ Le Senau la Ste. ROSE, de 120 tonneaux environ, 6 canons & autres menues armes, 11 hommes d'équipage, Capitaine PIERRE MARTIN, eſt actuellement en charge pour aller en droiture à Liſbonne, & partira du 10 au 15 Septembre prochain. Ceux qui voudront y paſſer ou charger des marchandiſes à fret, s'adreſſeront à Rouen à M. LEBRETON, Négociant. Au Havre à MM. Ge. PRIER & PRIER freres.

PRIX *des grains à Beauvais pendant le mois de Juillet* 1764.

PRIX DE LA MINE.				*Prix du ſp. meſure de Paris.*		
Froment,	2 ℔	9 ß	d.	12 ℔	5 ß	d.
Moiſon, (a)	2			10		
Meteil,	1	16		9		
Petit bled	1	12		8		
Seigle,	1	2		5	10	
Orge,	1	6		5	4	
Avoine,	1	14	6	11	10	

(a) MOISON $\frac{2}{3}$ *de bled*, $\frac{1}{3}$ *de ſeigle.*

D'ORLÉANS *le* 10 *Août* 1764.

Les vins vieux ſont fort rares ici, il ſeroit difficile d'en trouver à 150 ℔ les deux poinçons. Les vins de l'année 1763, valent de 55 à 70 ℔ le *tonneau.*

Le temps eſt très-favorable pour la vigne. On compte que la vendange ſe fera de bonne heure, & que les vins ſeront d'une

bonne qualité. L'eau-de-vie eſt ſans demande. Le ſucre en pain, premiere *qualité*, ſe vend 95 ℔ le *cent*.

Le prix de la voiture pour Paris eſt de 30 à 32 ß 6 d. du cent peſant, de 50 à 55 ß, pour Rouen, de 55 ß à 3 ℔ pour la Rochelle. On a donné Lundi dernier, 5 ℔ du cent pour Guibray.

DE PARIS, *le* 14 *Août* 1764.

PRIX *de quelques marchandiſes d'epiceries au gros.*

Cacao des Caraques, 250 ℔ le *cent*; — cacao des Berbices, 150 ℔; — cacao des Iſles, 110 ℔; — miel de Gâtinois nouveau, 45 ℔; huile de navette, 28 ℔; — huile de lin, 31 ℔; — ſucre d'Orléans, 97 ℔ 10 ß; — caſſonade de la Martinique, 72 ℔ 10 ß; caffé de la Martinique, 95 ℔ le *cent*; — belle colle de poiſſon, 13 ℔ la ℔.

Lettre adreſſée au Directeur de la Gazette.

» Je m'acquitte un peu tard, Monſieur » de la promeſſe que je vous ai ci-devant » faite de vous donner deux louis pour ma » contribution aux prix que MM. de l'A- » cadémie d'agriculture propoſent. Vous » avez eu la bonté de m'engager à vous » faire encore part de mes idées, j'en avois » encore jetté qnelques-unes ſur le papier; » mais depuis que je ſuis à Paris, j'y vois » les eſprits ſi bien diſpoſés à encoura- » ger & à honorer l'agriculture & le com- » merce, que je crois qu'il eſt du devoir » d'un Particulier comme moi, de laiſſer » aux ſoins des Miniſtres & des Magiſtrats, » au goût des gens riches, & au zele de » tous mes Concitoyens, le ſoin de con- » tribuer à une œuvre auſſi utile pour l'E- » tat & ſi avantageuſe pour le bien-être » général de la Patrie. Je vous prie donc » d'agréer mes remerciemens de la bien- » veillance avec laquelle vous avez re- » çu les lettres que je vous ai adreſſées, » avez fait part de ce qu'elles contenoient » ſous le nom de l'anonime, & de trou- » ver bon que je rentre dans le cours des » occupations confiées à mon miniſtere, » pour coopérer de ma part au ſoulage- » ment & au bien-être, autant que je le » pourrai, de cette portion précieuſe de » mes Concitoyens, de laquelle je me ſuis » rendu l'Avocat & le Défenſeur. Pour le » malheur de la France, il y a eu des » temps où cette eſpèce de Citoyens, le » germe, la pepiniere & l'agent de tous » les autres Habitans d'un Etat, avoit be- » ſoin qu'on parlât pour elle; pour » notre bonheur, toutes les autres claſſes » du Royaume, depuis la plus grande » juſqu'à la plus petite, paroiſſent con- » vaincues d'une vérité ſi importante, & » ſe rendent à l'envi les protecteurs de » cette portion de la Société, compoſée » d'hommes en tout leurs ſemblables, & » qui, quoique ſans ſoutien juſqu'à ce jour, » ont ſoutenu tous les autres. Je ſouhaite » donc, Monſieur, être aſſez heureux pour » rendre à ma Patrie, dans les occupations » confiées à mes ſoins, tous les ſervices » qu'elle a droit d'attendre de moi. Elle » aura la bonté de m'en tenir compte. » Mere tendre, elle ne connoît point de » petits travaux ni d'efforts inutiles; mere » juſte & équitable, elle ne récompenſe » pas avec moins de complaiſance le tra- » vail du plus petit Manouvrier, qu'elle » a de ſatisfaction de couronner la tête » du plus grand guerrier.

AVIS.

On trouvera à la POMME ROUGE, rue grande Truanderie, près la Halle à Paris, des HARENGS PECS nouveaux de la meilleur qualité. On a eu attention de les faire mettre dans des barrils moitié plus petits que de coutume, pour la commodité des perſonnes qui n'en veulent pas un entier.

PRIX *des Piaſtres.*

Le 4 Août les piaſtres valoient à Bayonne 48 ℔ 9 ß le *marc*; les piaſtres courantes, 4 ℔ 4 ß la *piéce*; les piſtoles d'or effectives, 19 ℔ 8 ß 6 d. la *piéce*; à Marſeille le même jour, les piaſtres valoient 48 ℔ 10 ß le *marc*; & à Lyon le 7 Août, 48 ℔ 10 ß le *marc*.

VOLAILLE ET GIBIER.

Prix de la volaille à Paris, le Mardi 14 Août 1764.

	℔	ß	d.
Le Chapon gras, nouveau la piéce	3	10	
La Poularde nouvelle. . . .	3		
Le chapon vieux	2	5	
La Poularde.	2		
Le Poulet gras, *mort*	2		
Le Poulet commun		18	
Le Poulet gras, *en vie*. . . .	1		
Le Poulet commun, ...		9	
Le Canneton de Rouen .			

Le Canard *de paillier.*			1
Le Faiſandeau			3
Le Levraut,			3
Le Lapreau		1	5
Le Ramier			
La Tourterelle			
Le gros Pigeon *gras*			15
Le Pigeon de voliere			12
Le Pigeon noir			6
Le Bizet			5
La Perdrix			15
La Caille			10
Le Dindon gras *mort*		3	10
Le Dindon commun		2	5
Le Dindon gras en *vie*,		2	15
Le Perdreau,		1	5
Le Marcaſſin,		4	
Le Perdreau rouge		2	15
Le Perdreau gris		1	7
La Perdrix rouge		1	

PRIX DES GRAINS *vendus dans la Halle de Paris, le Mardi* 14 *Août* 1764.

Froment, *le ſeptier*,	℔	ß	℔	ß	d.
peſant 240 ℔.	14	15	à 13	10	
pluſieurs ont vend.	13	5	à 12		
Froment nouv.	13	10			
Seigle *le ſep.* 225 ℔	8		à 5	5	
Orge, *le ſep.* 225	7	15	à 6		
Avoine *le ſep.* 110	19		à 14		
Avoine nouvelle	17		à 14		
Lentilles.	31		à 24		
Haricots.					
Poids verds					
Pois gris	13		à 11		
Veſce.	12		à 9	10	
Féverolles	13				
Millet	20		à 19	10	
Chenevis	14		à 13	10	
Sarazin					
Navette	22				
Senevé	46		à 36		
Farine blutée, *le boiſſeau*	28	ß	à 21	ß 9	d.
Remoulage	30		à 20		

PRIX DES GRAINS *vendus en ſacs ſur le Port de la Grêve, du* 13 *au* 14 *Août.*

Froment, *le ſept.*	16 ℔	10 ß	à 15 ℔	5 ß	
pluſieurs ont vend.	15		à 14	10	
Orge.	6	10	à 6		
Veſce.	12	10			
Avoine *en ſacs.*	15	10			
Avoine *en banne.*	15		à 13	10	
Farine blutée, le ſac peſant 325 ℔					

CHANGE DE LONDRES

Avec les différentes Places de l'Europe, le 7 Août 1764.

Amſterdam, 2 uſances ½	36	10
D°. à vue	36	8
Rotterdam, 2 uſances ½	36	11
Hambourg, 2 uſances ½	35	2
Paris	30	½ à 5/16
D°. 2 uſances	30	3/8
Bordeaux, 2 uſances	30	1/8
Cadix	37	3/4
Madrid	38	1/8
Bilbao	37	3/4
Libourne	48	
Gênes	47	
Veniſe	50	
Liſbonne	5	5 5/8
Porto	5	4 1/2
Dublin	5	3/8 à 1/4
Agio de la banque d'Holl.	3	1/8

Prix des matieres d'or & d'argent & de la Cochenille à Londres le même jour.

Or en eſpèces	3 ℔	18 ß	d.	
D°. en barres	3	18		
Piéces de huit, appellées				
Grandes Pillares	5	2	1/8	
D°. petites	5	2	1/8	
Grandes Mexicaines	5	2	1/8	
D°. petites	5	2	1/8	
Argent en barres	5	3	1/2	
Cochenille la ℔	15 ß	3 d.		ß

PRIX DES FONDS PUBLICS *en Angleterre, le même jour.*

Actions de la banque	113 3/8
De la Com. des Indes	147 1/8
Action de la M. du Sud	fermé
Anc. Ann. de la M. du S.	
D°. Nouvelles	82 1/4
D°. réduites à 3 p°	84 1/4 à 3/8
D°. conſolidée à 3 p°	84 1/4
De la Com. des In. à 3 p°	81 3/4
D°. de 1751 à 3 p°	82
D°. de la banque 1756, à 3 ½ p°	87 1/8
D°. 1758 à 3 ½ p°	
D°. 1762 à 4 p°	95 5/8
Bill. de la C. des I. prime.	32 à 31 ß
De l'Ech. 1763	
Prime	5
De la Mar. payable en Juil.	
Eſcompte	6 1/4
Annuités à long termes	
Souſcriptions 1763	
De la Marine. à 4 p°	94
4 p° 1763	94

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1764.	*Du Lundi 13.*	*Mardi 14.*	*Mercredi 15.*	*Jeudi 16.*
Actions des Indes.	965	970		
Emprunts de la Comp.				
Promesses de la Comp.	5 1/2	5 1/2		
Actions des Fermes.	1030	1030. 27 1/2		
3e Loterie Royale.		798		
Lots de la 3e Loterie.	10e t. 1 p % Bce.	5e. t. 5		
Duplicata de la 3e.				
Amortissement.		1 1/2		
2 ß p # du Dixiéme.	1 1/2	1 3/4		
Annuités.	490	491		
Coupons d'annuités.	98	97 1/2		
Emprunt de 50 millions	7	7 1/4		
Colonies, 1759.	8	8.		
Récépissé des Monnoies		4 Paris		
Époques.	5e. 6. 10e. à 12. 11 1/2.	4e. 4. 1/2. 11e. 12e. 11		
Canada.	28 p% perte.	27 p% perte.		
CONTRATS.			FESTE.	FESTE.
Sur la Ville.				
A 4 p %.				
3 p % sur les Cuirs.	55	57 Rce. Janvier.		
3 p % sur les Postes.				
Bretagne.				
Languedoc.				
Bourgogne.				
Sur le Clergé.				
Tailles. Glité de Paris.				
Tailles. de Province.				
CHANGES.				
Amsterdam.	56 1/2	56 1/2		
Londres.	30 15/16.	30 15/16		
Hambourg.	178	178		
Madrid.	15	15		
Cadix.	14 18	14 18		
Livourne.	94 1/2	94 1/2		
Lyon, *Août*	5/8	5/8		

FOURAGES.

Les foins vieux ont été vendus à la barriere St. Michel le Lundi 13 & le Mardi 14 Août, 39 à 41 # le *cent*. Les foins nouveaux ont été vendus les mêmes jours, 36 à 37 # le *cent*.

La paille nouvelle a été vendue au Fauxbourg St. Martin les 13 & 14 Août, 15 #; la vieille, 13 & 14 #; le foin 25 à 28 # le *cent*.

ETIAGE DE LA RIVIERE DE SEINE.

La riviere de Seine étoit le Vendredi 10 Août, à 10 pouces; — le Samedi 11, à 1 pied 1 pouce; — le 12, à 1 pied; — le 13, à 1 pied 2 pouces; — le 14 à 1 pied 5 pouces; — le 15 à 1 pied 6 pouces; — & le Jeudi 16 Août, à 1 pied 5 pouces au-dessus des plus basses eaux.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1764.

GAZETTE DU COMMERCE.

ANNÉE 1764. Du Samedi 11 Août.

PASSAGE DU SUND.

LE 22 Juillet, le Navire du Capitaine *Cornelis Janſen*, allant de Staveren à Marennes; — celui du Capitaine Peter Pet: Bohn, de Flenſbourg, allant à Oſtende; celui du Cap. *Nies Notron*, allant de Rouen à Stockholm, chargé de marchandiſes; celui du Capitaine *Jorſen Larſen, Smith*, allant de charente à Coppenhague, chargé d'eau-de-vie; — celui du Capitaine *Age Siourds*, de Heeg, allant à Rouen, chargé de laine; celui du Capitaine *Jean Hend Minkes*, de Worckum, allant à Rouen chargé de planches, — le 23 Juillet, le Navire du Capitaine *Thomas Klin*, d'Amſterdam, allant de Dantzic à Liſbonne chargé de froment; — celui du Capitaine *Johan Surbr* de Dantzic, allant à St. Valery chargé de Cendres; — le 24, le Navire du Capitaine *Cornelis Hartog*, de Hoorn, venant de Marennes; — celui du Capitaine *Salomon Staniſlofsky*, venant de Bourgneuf, chargé de ſel; — celui du Capitaine *Johannes Kroll*, venant de Bordeaux, chargé de vin.

DE CADIX *le* 15 *Juillet* 1764.

On nous mande de cette Ville que les Saletins ſe ſont emparés de trois Navires François, ſçavoir; deux de retour de la Martinique, & le dernier chargé à Nantes de bled pour Marſeille.

D'AMSTERDAM *le* 4 *Août* 1764.

Il eſt entré dans les Ports des Provinces unies, trois Vaiſſeaux venant des Indes, ſçavoir; le *Drie Papegayen*, pour la Chambre d'*Amſterdam*, le *Vryburg*, pour la Chambre de *Zelande*, de Ceylon, & le *Vliſſingue*, de Bengale, pour la Chambre de *Zelande & de Delff*, dont les cargaiſons conſiſtent en 6, 65, 645 ℔ de poivre brun; 3, 20000 ℔ de canelle; — 100, 000 ℔ de bois de ſapan divers; — 9890 ℔ de bois de Caliatour; — 140, 050 ℔ de cauris (*a*); — 8450 ℔ de cardamum de Ceylon; — 30, 000 ℔ de caffé de Cheribor; 32, 500 ℔ de caffé de Ceylon; — 4, 000 ℔ de cachou; — 6, 000 ℔ de borax; — 11, 690 ℔ de ſoie de tanny; — 2, 533 ℔ de ſoie tanna banna; — 2, 600 ℔ de fil de coton; — 992 piéces de caſſes de Bengale; 805 piéces tansjebs; — 2, 339 piéces Malmolens divers; — 1, 956 piéces douriaſſes divers; — 192 piéces hamans, 500 piéces de mauris rouge; — 800 piéces tukkerys; — 1, 700 piéces d'hériabadys; — 1, 300 piéces amierties; — 1, 350 piéces lachoriaſſes; — 4, 780 piéces baftaſſes divers; — 100 piéces catte caatjes; — 145 piéces hane caatjes; — 7, 050 piéces calamanganys; — 1, 100 piéces doty ponebejesjes; — 1, 100 piéces doty dorogesjes;

(a) CAURIS. *Petites coquilles que l'on pêche au bord des Iſles maldives; elles ſervent de menues monnoyes dans les Royaumes de Bengale & de Siam, & dans la haute Guinée. Il faut* 2400 *coquilles pour faire une roupie, qui vaut environ* 3 ℔ *tournois. Les cauris coutent ordinairement* 25 *à* 30 ß *la* ℔; *& ce ſont les Hollandois qui en fourniſſent preſque toutes les nations de l'Europe qui font le commerce des Negres.*

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

3, 000 piéces beroupaats; — 9, 040 piéces roemals divers;— 4, 400 piéces chelaſſes; — 3, 700 piéces chiuts divers; — 8, 200 piéces niquan, dont 4, 200 pour Amſterdam; — 3, 000 piéces bherms divers; 6, 000 piéces corroots ordinaires; — 1, 800 piéces bajota; — 1, 000 piéces naginapaat; — 1, 760 piéces gerraſſes; — 20, 299 piéces guinées diverſes; — 20, 816 piéces de ſalampouris diverſes; 1, 200 piéces ſoesjes; — 4, 000 piéces de mouchoirs jnp. deſoie; — 2000, piéces de foulards divers; — 1, 700 piéces broules; — 200 piéces dimitjes; — 800 piéces dongrys ou pautkas; — 4, 000 piéces band. of. taf. de foul; — 2440 piéces armoſins.

De Marseille, *le* 28 *Juillet* 1764.

Prix *des marchandiſes au cent qui ont varié.*

Anis d'Alicante, 20 ℔; — arquifoux, 14 à 14 ℔ 10 ß; — barrilles, 14 à 15 ℔; — bois de Campêche, 17 ℔; — coton en laine de Smyrne, 98 à 100 ℔; — coton en laine d'Acre, 110 à 115 ℔; — étain en verge, 83 ℔; — encens, 78 à 85 ℔; — galles de Smyrne noires, 150 ℔; — galles d'Alep & de Tripoly, 130 écus de 3 ℔ 4 ß, la *charge peſant* 243 ℔ *poids de marc*; — galles de Smyrne blanches, 125 écus *idem*; — coton fin filé de Baza, 57 écus de 3 ℔ 4 ß le *cent*; — diro de Jeruſalem, 44 à 45 écus de 3 ℔ 4 ß le *cent*; — gingembre, 24 ℔ le *cent*; — huile de Provence de fine fabrique, 40 ℔; — ſuc de regliſſe, 28 à 30 ℔; laine d'Eſpagne, 45 à 75 ℔; — laine de Barbarie, 18 à 26 ℔; — poivre, 109 ℔; plomb, 17 ℔ 5 ß; — ris du Levant, 14 ℔; ſucres aſſortis, 43 à 44 ℔; — ſuif d'Italie 32 ℔; — tartre, 42 ℔; — verdet en pain, 95 ℔; — verdet ſec, 120 à 125 ℔; canefice, 24 ℔; — vitriol de Chypres, 65 ℔; bled du Levant & d'Italie, 16 à 38 ℔, la *charge peſant* 243 ℔ *poids de marc*.

Marchandises *à la livre.*

Caffé du Levant, 32 ß; — caffé de la Martinique, 10 ß à 13 ß 6 ₰; — caffé du Cap, 9 ß 6 ₰ à 12 ß; — cacao des caraques, 25 ß; — cacao de Maragnan & de la Martinique, 12 ß 6 ₰; — cochenille 15 ℔; muſcade, 7 ℔ 5 ß à 7 ℔ 7 ß 6 ₰; — quinquina, 25 à 50 ß.

Prix *des toiles à la piéce.*

Toiles ajamis, 7 ℔ 5 ß; — bleues 11 ℔; peintes, 9 ℔ 10 ß à 9 ℔ 12 ß 6 ₰, amans, 9 à 9 ℔ 5 ß; — bleues, 12 ℔; — peintes, 11 ℔ 10 ß à 11 ℔ 15 ß.

Arrivée *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port le 14, le 16 & le 17 Juillet, les Navires des Capitaines *Fiaſtre*, *Granet* & *Blancard*, venant du Cap François, chargés de 575 barriques de ſucre terré; — de 20 barriques de ſucre brut; de 64 ſacs de cacao; — de 3950 cuirs tannés; — de 1545 cuirs en poil; — de 1260 piéces de bois de Campêche; — de 1635 ſacs de caffé; — de 69 barriques d'indigo; d'un barril de vieux cuivre.

☞ Le Navire du Capitaine *Durand*, venant de l'Iſle-vache, chargé de 363 barriques de ſucre brut; — de 22 barriques de ſucre terré; — de 89 balles de coton; de 4 ſacs de gingembre; — de 7 ſacs de caffé; — de 35 barriques d'indigo; — de 422 cuirs tannés.

☞ Les Vaiſſeaux des Capitaines *Eyriés* & *Tapoul*, venant de la Martinique, chargés de 943 barriques de ſucre terré; — de 20 barriques de ſucre brut; — de 585 ſacs de caffé; — de 1052 barrils de cacao; — de 41 balles de coton; — de 2670 cuirs; de 1650 piéces de bois de Campêche; — de 20 barrils d'indigo; — de 38 quintaux de canefice; — de 3 barrils de caret; — de 8 barrils de cuivre.

☞ La Pinque du Capitaine *Olivier*, venant de Conſtantinople, chargée de 5 balles de laine panorme; — de 60 balles de laine pellade; — de 15 balles de laine ſurge; de 53 balles de laine lavée; — de 65 balles de fil de chêvre; de 60 pains de cuivre; — de 16 ſacs de cire jaune.

☞ Les Bâtimens des Capitaines *Audibert* & *Engelfret*, venant de Smyrne, chargés de 452 balles de coton en laine; de 61 balles de coton rouge filé; — de 40 ſacs de fil de chêvre; de 2 caiſſes de poil de chêvre; — de 2 balles de laine de chevron; de 4 caiſſes de térébentine; — de 3 caiſſes d'opium; — de 132 cuirs de bufles; — de 44 ſacs de galles; — de 8 ſacs de cire; de 2 balles de bourre; — de 15 balles de laine ſurge; — de 30 balles de laine pellade; — de 12 caiſſes de gomme adragan-

te ; — de 3 balles de mouſſeline ; — de 10 ſacs de caffé.

DE L'ORIENT, *le* 3 *Août* 1764.

Le Vaiſſeau de la Compagnie des Indes nommé la *Paix*, venant de Canton en Chine, eſt arrivé hier au ſoir, chargé de 3033 caiſſes de thés divers ; — de 100 caiſſes de porcelaines diverſes ; — de 23 caiſſes de ſoie de Nankin ; — de 12 caiſſes de cabarets vernis ; — de 700 paquets de rottins ; — de 18000 ℔ d'eſquine ; — de 3646 buches de bois de ſapan ; — 60 piéces de pekins unis ; — de 30 piéces de patiſſoye, de 38 piéces de damas à 2 couleurs.

C'eſt le dernier Vaiſſeau que la Compagnie attendoit cette année pour arrêter le jour de ſa vente, ce qui la déterminera à la faire de bonne heure.

DE NANTES, *le* 4 *Août* 1764.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port les Navires la *Jeune Marie*, du Cap, de 400 tonneaux ; Capitaine le S. la Morliere, venant du Port au Prince & de S. Marc ; — & la *Jeune Roſe*, de Nantes, de 200 tonneaux, Armateur M. Babut, Capitaine le S. Lechauf, venant de la Martinique, chargés de 131 barriques, 12 quarts de ſucre brut ; de 367 barriques, 23 quarts de ſucre terré & tête ; — de 10 futailles, 123 barriques, 306 quarts, 70 ſacs de caffé ; — d'un quart d'indigo ; — de 65 balles & ballots de coton ; — de 6 quarts, 199 ſacs de cacao ; de 37 barrils, 1 caiſſe de confitures & liqueurs ; — de 44 paquets & demi de canefice.

NAVIRES *en armement.*

Le Navire la *Marie*, de 60 tonneaux, Armateur M. *Clanchy*, Capitaine le S. Dupuy, eſt en charge pour la Martinique.

☞ Le *Hardy*, de 350 tonneaux, Armateur M. *Claude Lorry*, Capitaine le S. Hardy, eſt en charge pour le Cap.

☞ Le *Zephir*, de 180 tonneaux, Armateur M. *Broudou*, Capitaine le S. Pierre le Ray, eſt en charge pour le Cap.

☞ Le *Tigre*, de 150 tonneaux, Armateur M. *Eſpivent de la Villeboiſnet*, Capitaine M. le Chevalier de Launay, eſt en charge pour la Martinique.

Quoique le prix des ſucres ſe ſoit ſoutenu juſqu'à ce jour, on croit que l'arrivée d'un grand nombre de Navires qu'on attend dans ce Port ſous trois mois, le fera tomber, ſur-tout au retour de 32 Negriers expédiés l'année derniere.

DE DUNKERQUE, *le* 5 *Août* 1764.

ARRIVÉE *de Navires des Colonies.*

Il eſt entré dans ce Port pendant le mois de Juillet, le Navire *la Victoire*, Capitaine Gerard Morel, venant de St. Domingue, & le *Boute en train*, Capitaine Julbin, venant de l'Amérique.

ARRIVÉE *de Navires étrangers pendant le mois de Juillet.*

Le Navire le *Jeune Jean*, Capitaine Antoine ſchouten, & celui *l'Annia*, Capitaine Vandeſtram, venant d'Amſterdam ; — le *Dauphin*, Capitaine Thomas Godowin ; le *Marchand de Londres*, Capitaine Wm. Gardner, le *Soleil levant*, Capitaine Samuel Guilbée, la *Manon*, Capitaine Bois-Laurent, le *Jean & Marie*, Capitaine Thomas Wigmore, la *Marie*, Capitaine Georges Gilbée, & le *London*, Capitaine Larb. Goodowin, venant tous ſept de Londres ; — le Navire les trois *Freres* Capitaine Michel Veſtecgh & les *trois Freres*, Capitaine Jacob Vanderkaa, venant de Dort ; — la *Marguerite*, Capitaine Jean Wal, venant de Montroff ; — la *Providence*, Capitaine Guillaume Fogue, & la *Providence*, Capitaine Jacques Dons, venant de Rocheſter ; — la *Catherine & Marie*, Capitaine William Daulay, venant de Couk ; — la *Marie, Capitaine Larenchelt*, & le *jeune Ulrick*, Capitaine Sybe Cruſt Heevogt, venant d'Hambourg ; — le *Devoir*, Capitaine Richard Ford, le *Marchand de Dublin*, Capitaine John Geyg, & le *Endever*, Capitaine Thomas Bridger, venant de Liverpool ; — la *Sainte Anne*, Capitaine Pierre Poodſt, la *Fortune*, Capitaine Thomas Sablé, & *Lhallaine*, Capitaine Jean Ocket, venant d'Oſtende ; — *l'Elizabeth*, Capitaine John Jack, le *Joſeph & François*, Capitaine George Dienn, & *l'Heureux ſuccès*, Capitaine Cielbert Bouden, venant de Sunderland ; — la *Liberté* Capitaine Jacob de Roo venant de Nieuport ; — la *Corneilla*, Capitaine Nicolas Verſchoor, venant de Rotterdam ;

la *Paix*, Capitaine James Clarſſne ; venant de Fleſſingue.

NAVIRES *partis pour les Colonies pendant le mois de Juillet.*

Le *Meſſie*, Capitaine Gaſpard, fils allant à l'Amérique ; — la *Dauphine*, Capitaine A *Figoly*, allant à la Martinique ; le *Chevalier Dubourg Lamarque*, Capitaine Jean Romberet, allant à la Guadaloupe.

NAVIRES *ſortis pour l'Etranger pendant le mois de Juillet*

L'Union, Capitaine Antoine Dierens, allant à Bilbao ; — *l'Oiſeau*, Capitaine Joſeph Manningh, & les *Catherine & Marie* Capitaine Wam Donling, allant à Corck ; le *Gedeon & Anna*, Capitaine Richard Gilbe, la *Jeanne*, Capitaine Thomas Barrois, le *Dunkerque*, Capitaine Joſeph Walton, la *Salley*, Capitaine Samuel Hone, le *Dauphin*, Capitaine Thomas Goodwin, le Kent, Capitaine Richard Wood, le *Marchand de Londres*, Capitaine Wam Gardener, & le *Soleil Levant*, Capitaine Samuel Gilbée, allant à Londres ; — le *Spedewel*, Capitaine John Miller, allant à Maldon ; les *Bien-aimés Freres*, Capitaine Samuel Dauſley allant à Neufchâtel ; — la *Cecile* Capitaine Ole Styers, allant à Holmſtrand, la *Providence*, Capitaine James Hans Phry, & la *Providence*, Cap. James Dowes allant à Rocheſter ; — le *James adventure*, Capitaine George Finlay, allant à l'Iſle de Man ; — *l'Elizabeth*, Capitaine Alexandre Lan, allant à Bergue en Norvege ; — le *Jeune Albert*, Capitaine Pierre de Haan, allant à Amſterdam ; — le *Saint Mathieu*, Capitaine Hervé Morain, allant à St. Sebaſtien ; — le *Jeune Michel* Capitaine Jean Vertſtecgh, allant à Dort, les deux *Freres*, Capitaine Jacques Ocket, & la *Fortune*, Capitaine Thomas Sablé, allant à Oſtende ; — le *Devoir*, Capitaine Richard Ford, allant à Arondel ; — *Lanceſton*, Capitaine Wm. Wylliams, allant à Padſton ; — le *Devoir*, Capitaine Thomas Bridger, allant à Brighthelmſton ; — la *Sainte Anne*, Capitaine Pierre Proodts, allant à Nieuport ; — la Demoiſelle *Akerman*, Capitaine Jean Jurgens, & la *Félicité Marie Anne*, Capitaine Pierre Blanckman, allant à Hambourg ; le *Marchand de Dublin*, Capitaine Jean Glagg, allant à Peteſbourg ; — la *Turelle & Sarra*, Capitaine Turrelle Lambley, & le *St. Joſeph & François*, Capitaine, Georges Dien, allant à Sunderland.

DU HAVRE, *le 5 Août* 1764.

ARRIVÉE DE NAVIRES.

Il eſt entré dans ce Port le 28 Juillet, le Brigantin Suédois *l'Anne Sophie*, Capitaine Olof Skoglund, venant de Halmſtad, chargé de 241 barrils de Brai ; — de 179 Barres de fer ; — d'un grenier de planches & demies planches de ſapin ; — la Galiote Hollandoiſe le *Roulans* Capitaine Hans Jacob Barff, venant de Wybourg, chargée d'une partie de planches de ſapin ; — les Sloups la *Ste. Barbe* Capitaine Arthur Juguel, & la *Marie Anne* Capitaine Michel Lucas, venant de Marennes, chargés de 131 muids, 10 boiſſeaux de ſel.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port le 30 Juillet, le Sloup la *Providence* Capitaine Morel, allant à St. Marc en paſſant par le Cap François.

La Polacre le *St. Antoine*, Capitaine Chevalier allant à Marſeille en leſt.

Il eſt auſſi ſorti de ce Port le 4 Août, la Galiote Hollandoiſe la *Dame Gerarde* Capitaine Pietes Sipkes, allant à Amſterdam, chargée de ſucre & de caffé.

NAVIRES *en armement.*

Le Navire la *Fidélité* du port de 250 tonneaux, armé de 8 canons, 27 hommes d'équipage, commandé par le Capitaine Clouet Dubuiſſon, eſt actuellement en charge dans ce Port pour aller en droiture à la Martinique, & partira le 15 Octobre prochain. Ceux qui voudront y paſſer ou y charger des marchandiſes à fret, s'adreſſeront à Paris à MM. *Grand & Labbard Banquiers*, à Rouen, à M. *Garvey*, *Négociant*, à Caen, à M. *Cuſſy*, au Havre, à M. *Potain* ou audit Capitaine.

☞ Le Navire la *Marguerite*, du port de 140 tonneaux, armé de 4 canons, 14 hommes d'équipage, commandé par le Capitaine François Beauvais, eſt en charge en ce Port pour aller en droiture à la Martinique, & partira à la fin dn mois d'Août. Ceux qui voudront y paſſer ou charger des marchandiſes à fret, s'adreſſeront au Havre à M. *Daubichon*, *Négociant*.

Il eſt entré dans ce Port pendant le mois de Juillet 53 Navires dont 30 Fran-

çois, 11 Anglois, 9 Hollandois, 2 Danois, un Suédois dont 4 en relâche & 5 en left, les 44 autres chargés de 1720 barriques, 3 demies-barriques, 58 tierçons 90 quarts, 2 barrils de ſucre terré, tête & brut; — de 109 boucauds, 1345 barriques, 479 tierçons, 1330 quarts, 2795 ſacs de caffé de la Martinique, de la Guadaloupe & de St. Domingue; — de 484 balles, 282 ballots, 207 balles & ballots, 35 ballotins, 6 ſacs de coton de l'Amérique; de 89 balles 2 ballots de coton en laine du Levant; — de 2 balles de coton filé du Levant; — de 70 barriques, 16 tierçons, 119 quarts, 15 ancres d'indigo; — de 116700 ℔, 949 buches, 1 grenier de bois de Campêche; — d'un morceau de bois rouge; — de 6 madriers de bois d'Acajou; — d'un grenier, 61 billes de bois de Gayac; — de 24 quarts 2 ſacs de cacao; — de 285 cuirs en poil; de 23 barrils de citrons confits; — de 25 barrils, 1 caiſſe de confiture; — de 61 caiſſes de liqueurs; — de 71 caves, 41 caiſſes, 1 barril de ſirop; — de 154 caiſſes, 2691 demi-caiſſes, 140 tierces-caiſſes, 88 tambours de ſavon; — de 76 piéces, 6 demi-piéces, 1 barril d'huile; — de 2 barriques d'huile de morue, de 5 caiſſes, 1 barrique de ſuc de regliſſe; — de 4 barriques de ſouffre; — de 122 ſacs d'alun; de 4 balles de ſumac; — de 14 ſacs de noix de galles; — de 48 balles de pierre-ponce; — de 100 caiſſes de citrons; — de 4 barriques 9 caiſſes, 2 barrils, 1 panier 4 tierçons, 3 dames-jeannes, 1 caiſſon de vin de différentes qualités; — de 1297 barrils, 2 tierçons de bœuf ſalé; — de 171 frequins, 525 quarts de beurre; — de 25 caiſſes de chandelles; — de 6 piéces, 1 barril d'eau-de-vie, de 270 piéces de plomb; de 1087 boucauds de tabac; — de 5 futailles, 2 caiſſes d'échantillons de tabac; de 46 barrils de gaudron; — de 391 barrils de brai; — de 5 greniers, 1 partie, 50 planches & demi-planches de ſapin; — de 2 greniers de douvelles; — de 66 avirons; — de 25 petits mâts; — d'un grenier, 98 ſapins; — de 15 douzaines d'anſpects; — de 1125 barres de fer; — de 3 ancres de fer; — de 20 milliers de maquereaux ſalés; d'un quart, 2 barrils de caret; d'une caiſſe de clinquaillerie; de 2 greniers, 389 muids, 6 ſacs, 31 boiſſeaux de ſel; — de 9 caiſſes de fayance; — de 19 caiſſes de manne; — de 4 caiſſes d'eau de fleur d'orange; — de 10 balles de roſeaux; de 5 balles de laine de chevron; — de 6 paniers d'aniſette; — de 3600 de morue, grand compte; — d'un grenier de naux & langues de morue; — de 268 chaldres de charbon de terre; — de 12 chaldres de meulles à Taillandiers; — de 2 balles de cire; — de 18 caiſſes de platilles; — de 6 barrils d'azure; — d'une futaille de pelleterie; — d'une futaille de ſoie de porc; d'une futaille de plume; — d'un caiſſon de chicotin; — de 4000 barrils de noir de fumée; — de 20 balles de poivre; — d'une futaille de girofle; — d'un grenier, 151 ballots, 114 ſacs de canefice; — d'un quart de gomme de Gayac; de 2 caiſſes de marchandiſes; — de 90 milliers d'ardoiſes; — d'un barril de vieux cuivre; de 29 jarres vuides; — de 4 barriques de terre d'ombre; — de 23 ſacs de gingembre; — d'une caiſſe de hardes, d'une futaille de corne à lanterne; — d'une barrique de ſaumur.

DE BLOIS *le 6 Août 1764.*

L'eau-de-vie fut vendue Samedi au Bureau de cette Ville 85 & 86 ℔ les 29 *Veltes* ½ avec demande, cette augmentation inatendue pendant que depuis près de deux mois il y a une grande quantité de chaudieres occupées a en faire, vient autant de la recherche que l'on fait de cette denrée, que de l'idée que l'on a que les vins que l'on va recuillir ne ſeront pas deſtinés à être convertis en eau-de-vie.

Les vins pour la chaudiere qui valoient 20, 22 & 24 ℔ le *tonneau*, ſe vendent aujourd'hui 30 & 33 ℔ Les vins rouges des petits crus pour la boîte, 30 à 36 ℔

Les vignes ſont très-belles on évalue la récolte à une bonne demi-année, on a lieu de préſumer que le vin ſera d'une très-bonne qualité. on eſpere que la vendange ſe fera de bonne heure y ayant déjà des raiſins rouges de mangeables, & des blancs qui commencent à meurir.

La récolte des bleds eſt preſque finie, elle n'a jamais été faite par un plus beau tems, la qualité en eſt parfaite. Le bled nouveau fut vendu Samedi 4 Août 60 & 63 ℔ Le bled vieux, 51 & 54 ℔ *le muid*, péſant 11 à 1200 ℔, *poid de marc*; l'avoine,

7 à 8ß *le boisseau* : le foin 40 à 45ß *le quintal.*

DE PARIS, *le* 31 *Juillet* 1764.

Lettre de M. de Forbonnais, au Directeur de la Gazette de Commerce.

» J'avois lu, Monsieur les observations » insérées dans vorre Gazette du 31 Juil- » let N°. 61 sur les calculs employés dans » la lettre du 4 Mars, insérée dans la Ga- » zette, N°. 20. Je n'avois pas compté y » répondre, parce qu'en général il me » paroît qu'on a rempli sa tâche en di- » sant ce qui est au Lecteur qui veut être » véritablement instruit, se donner la pei- » ne de vérifier & de juger les objections » & les calculs de cabinet : aux autres » on ne doit que l'aveu des erreurs où » l'on est tombé.

» Aujourd'hui me trouvant nommé con- » tre mon intention, je regarde la ma- » niere obligeante dont le fait M. Du- » pont, comme une invitation de sa part » à repliquer, puisqu'il a pris la peine » de se décharger de l'accusation : j'y » satisfais.

» L'Observateur s'étend principalement » sur la différence entre le calcul de M. le » Maréchal de Vauban sur le produit des » terres en grains, & le mien qu'il pré- » tend plus fort de moitié.

» On desire sçavoir sur quelles épreu- » ves j'ai établi ma proposition.

» Je réponds, 1°. qu'elle est établie sur » le fait qu'il falloit, ce me semble vé- » rifier avant de le contredire.

» 2°. Je prouve que mon calcul est plus » foible que celui de la dîme royale : ou- » vrez ce livre Chapitre 4 au paragraphe » quatriéme intitulé *Rapport d'une lieue* » *quarrée estimée au-dessous du commun*, » vous y lirez ces mots . . . *chaque cours fai-* » *sant* 902 arpens dont celui de bon bled » ensemencé de 601 septiers & demi, est » estimé rapporter 3 $\frac{1}{2}$ pour un, LES SE- » MENCES REMPLACÉES.

» Or, j'ai dit la récolte moyenne à 4 » septiers y COMPRIS LA SEMENCE de 4 » septiers, otez $\frac{2}{3}$ de septiers, restent 3 » septiers $\frac{1}{3}$ la dîme royale l'évalue à 3 » septiers $\frac{1}{2}$. Donc mon calcul est plus » foible d'un sixiéme, & non plus fort de » moitié, comme on l'a avancé. Je m'en » tient à ce qui me paroît suffire : mais la » note marginale de la dîme royale en » cet endroit, auroit surement épargné » à l'Observateur la peine de me repren- » dre s'il eût lu le livre en entier.

» L'Observateur pense aussi que deux » septiers $\frac{1}{4}$ par personne ne suffisent pas.

» 1°. Je réponds que je donne à mon » Jardinier pour lui, sa femme, sa ser- » vante & deux petits enfans, c'est-à-dire, » à une famille qui mange la soupe trois » fois par jours, & qui travaille beau- » coup, quatre charges moitié bled, moi- » tié orge ou 20 boisseaux de 60℔ chacun, » faisant le tout 1200 ℔ équivalents de » 5 septiers pour 5 personnes.

» A quelques lieues de là dans le Per- » che, on donne moins de grain mais » plus de cidre que dans mon canton.

» 2°. L'Observateur n'est pas exact en » n'évaluant qu'à 1 ℔ de pain par jour, » le produit de deux septiers & un quart » de grain ; & s'il fait faire du pain dans » sa maison sur ce pied, je l'avertis que » ses gens le trompent.

» S'il falloit démontrer que deux sep- » tiers par tête l'une dans l'autre, suffi- » sent ; je ne serois pas fort embarrassé. » J'ai toujours observé par respect pour » la vérité & pour le public, d'établir mes » calculs au-dessous de la proportion ri- » goureuse à moi connue, & de ne pas » donner des aperçus pour des réalités.

» Qu'il me soit permis en cette occa- » sion de dire qu'il est surprenant que » dans un temps éclairé, tant de Lecteurs » n'apperçoivent pas les contradictions & » les inconséquences dont la dîme royale » est remplie. Toute personne un peu » exercée à méditer sur les finances com- » binées avec leurs sources, trouvera le » projet d'une exécution dangéreuse & chi- » mérique, & n'y verra peut-être rien de » bien estimable que l'intention, & le » nom révéré qui a bien voulu consentir » à l'adopter. On sçait en effet que le » véritable Auteur est le S. de *Boisguil-* » *bert*, à qui nous devons le détail de la » France ; que M le Maréchal de Vau- » ban voulut bien l'adopter & y contri- » buer par quelques détails, & sur-tout en » retranchant les violences & l'obscurité » qui plongerent le livre du détail de la » France dans un discrédit & un oubli que » le fond ne méritoit pas.

» Je renvoie ceux qui voudront faire

» quelqu'examen de ma propoſition à des » réflexions ſur la dîme royale qui paru- » rent en 1716 ſans nom d'Imprimeur. » Elles ſont intéreſſantes en pluſieurs » points, & ſuivies d'un excellent mé- » moire ſur les Compagnies de Guinée, » du Senegal & des Iſles occidentales.

AVIS.

Les perſonnes qui deſireront s'intéreſſer à une expédition pour la Côte de Guinée, ſont priées de s'adreſſer à MM. *Bezaudin & Courtois*, au Bureau de la correſpondance générale, rue Montmartre, vis-à-vis la rue Feydau. Le Vaiſſeau que l'on deſtine à cette expédition eſt neuf, il portera environ 350 Negres & pourra couter avec ſa miſe hors & cargaiſon, 130 à 140 millle livres; les Armateurs ſe réſervent la moitié d'intérêt & recevront des intéreſſés pour l'autre moitié.

FOURAGES.

Le Lundi 6 Août, le foin vieux a été vendu à la barriere S. Michel, 38 à 39 ℔ le *cent*; — le nouveau, 34 à 35 ℔.

Le Mardi 7, le foin vieux, 37, 38 & 39 ℔; — le nouveau, 35 & 36 ℔; — le Mercredi 8, le foin vieux, 37 & 38; — le nouveau, 34 & 35 ℔.

Le Mardi 7 Août, la paille a été vendue au Fauxbourg S. Martin, 14 & 15 ℔, & le foin 29 & 30 ℔ le *cent*.

Le Mercredi 8, la paille s'eſt vendue 13, 14 & 15 ℔.

Etiage de la riviere de Seine.

La Riviere étoit le Lundi 6 Août, à 8 pouces; — le 7, à 10 pouces; — le 8, à 8 pouces; — & le Jeudi 10, à 10 pouces au-deſſus des plus baſſes eaux.

VOLAILLE ET GIBIER.

Prix de la volaille à Paris, le Mercredi 8 Août 1764.

	℔	ß	₰
Le Chapon gras, nouveau la piéce	4		
La Poularde nouvelle	3		
Le chapon vieux	3		
La Poularde	2	5	
Le Poulet gras, *mort*	2		
Le Poulet commun		18	
Le Poulet gras, *en vie*	1		
Le Poulet commun		10	
Le Canard *de paillier*	1		
Le Faiſandeau	3		
Le Levraut,	3		
Le Lapreau	1	5	
Le Ramier			
La Tourterelle			
Le gros Pigeon *gras*		16	
Le Pigeon de voliere		9	
Le Pigeon noir		5	
Le Bizet		4	
La Perdrix		15	
La Caille		10	
Le Dindon gras *mort*	4		
Le Dindon commun	2	10	
Le Dindon gras en *vie*,	3		
Le Perdreau,	1	5	
Le Marcaſſin			

PRIX DES GRAINS *vendus dans la Halle de Paris, le Mercredi 8 Août 1764.*

	℔	ß		℔	ß	₰
Froment, *le ſeptier*, peſant 240 ℔	15	15	à	14	10	
pluſieurs ont vend.	14	7 6	à	10		
Froment nouv.	17		à	14		
Seigle *le ſep.* 225 ℔	8		à	6		
Orge, *le ſep.* 225	7	10	à	7		
Avoine *le ſep.* 110	18	10	à	15		
Avoine nouvelle	17		à	14		
Lentilles	36		à	14		
Haricots						
Pois gris	13	10	à	11	10	
Veſce	11		à	9		
Féverolles	12	10	à	12		
Millet	21		à	19	10	
Chenevis	14		à	13	15	
Sarazin	7					
Navette	19					
Lin						
Senevé	55		à	48		
Farine blutée, *le boiſſeau*	27 ß		à	21 ß	9 ₰	
Remoulage	30		à	20		

PRIX DES GRAINS *vendus en ſacs ſur le Port de la Grêve, du 6 au 8 Août.*

	℔	ß		℔	ß	₰
Froment, *le ſept.*	15 ℔	15 ß	à	14 ℔	10 ₰	
pluſieurs ont vend.	13	10	à	11		
Orge	6	10	à	6		
Veſce	12	10				
Avoine *en ſacs*	15	10	à	14	10	
Avoine *en banne*	15		à	13	10	
Farine blutée, le ſac peſant 325 ℔						

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1764.	*Du Lundi 6.*	*Mardi 7.*	*Mercredi 8.*	*Jeudi 9.*
Actions des Indes.	960	960	960	960
Emprunts de la Comp.		480		480
Promesses de la Comp.	5 ½		5 ½	5 ½
Actions des Fermes.	1032 ½	1030	1030	1030
3e Loterie Royale.		800		800
Lots de la 3e Loterie.	9e t. 7 ¼. 10e t. 1 Bce.	6e. t. 6 ½. 9e. t. 7.	5e t. 5.	5e t. 5. 10e t. 1 p % Bce
Duplicata de la 3e.				
Amortissement.		1 ¼		1 ¼
2 ß p ℔ du Dixiéme.	1 ¼	1 ¼	1 ¼	
Annuités.	490	490	490	491
Coupons d'annuités.	98	98	98	97 ½
Emprunt de 50 millions	6 ¾.	6 ¾	6 ¾	7
Colonies, 1759.	7 ¾		8	8
Récépissé des Monnoies				
Époques.	11e. 12e. 11 ½.	5e. 6. 9e. à 12e. 11	5e. 6 10e. à 12e. 11.	4e. 4 ½ 6e. 6. 10e. & 12e. 11 ½.
CONTRATS.				
Sur la Ville.				
A 4 p %.			77	
3 p % sur les Cuirs.	55	55	55	55
3 p % sur les Postes.				
Bretagne.				
Languedoc.				
Bourgogne.				
Sur le Clergé.				
Tailles. Glité de Paris.				
Tailles. de Province.				
CHANGES.				
Amsterdam.	56 ⅜	56 ⅜	56 ½	56 ½
Londres.	30 13/16	30 13/16	30 7/8	30 7/8
Hambourg.	178	178	178	178
Madrid.	15 6	15 6	15 6	15
Cadix.	14 18	14 18	14 18	14 18
Livourne.	95	95	95	95
Lyon, *Août*	⅝	⅝	⅝	⅝.

PRIX *de l'or & de l'argent à Paris le* 8 *Août* 1764.

L'or fin, 98 ℔ *l'once* ; — l'or au titre, 82 ℔ ; — l'argent fin, 53 ℔ 10 ß *le marc* ; — l'argent au titre de 11 *deniers*, 10 *grains*, 51 ℔ 5 ß *le marc*.

PRIX DES PIASTRES.

Le 28 Juillet, le prix des Piastres étoit à Marseille, de 48 ℔ 10 ß *le marc* ; — le même jour à Bordeaux, de 5 ℔ 6 ß la *piéce* ; — le 1er. Août elles valoient à Lyon 48 ℔ 13 ß 9 ℔ le *marc* ; — à la Rochelle le 4 Août, 5 ℔ 5 ß 3 ₰ la *piéce* ; — à Paris le 8 Août, 48 ℔ 5 ß le *marc*.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1764.

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE DU COMMERCE

Du onze Août 1764.

QUESTION *sur les lettres de change.*

IL eſt de maxime en France, que les lettres de change ne peuvent avoir les priviléges qui leur ſont accordés par le titre 5 de l'Ordonnance du Commerce, que quand elles ſont tirées de place en place : c'eſt le ſentiment unanime de tous les Commentateurs de cette Ordonnance, qui ont argumenté de l'étimologie du mot *change*, & du motif primitif de ces lettres inventées par les Juifs. On reſpecte trop le ſentiment du public pour oſer combattre une maxime ſi généralement reçue. Mais ne peut-on pas, ſans témérité, examiner la queſtion de ſçavoir s'il y auroit plus d'inconvénient à donner à une lettre de change tirée de domicile à domicile entre négocians concitoyens, la même force & le même privilége qu'à un billet à ordre, qui peut ſe négocier par les Concitoyens de celui qui l'a ſouſcrit ?

Tout le monde ſçait que l'art. 31 du tit. 5 de l'Ordonnance du Commerce, ſoumet les Porteurs de ces billets, aux mêmes pourſuites & aux mêmes événemens que pour les lettres de change. M. *Jouxte* le dit poſitivement p. 134 & 136, en obſervant qu'il n'y a point de proteſt à faire en cette occaſion, mais une ſimple ſommation : l'art. 32 du même titre, oblige le Porteur de faire ſignifier ſes diligences au premier débiteur ou aux endoſſeurs, & ſa demande en garantie au cédant, dans les délais preſcrits pour les lettres de change.

Les Commentateurs qui interpretent ces deux articles à leur gré, citent les Réglemens faits à cet égard pour les Villes de Lyon & de Bordeaux, où l'on voit même des délais de trois jours, tant il eſt vrai que les preſcriptions établies en faveur du Commerce, ſont d'une grande utilité, & doivent être regardées comme une ſuite de la liberté accordée aux Négocians concitoyens, de négocier réciproquement leurs billets à ordre.

Or, ſi l'on reconnoît que les preſcriptions établies pour la ſureté de cette négociation réciproque, ne peuvent pas plus nuire au Commerce que ne le font celles établies pour les lettres de change tirées de place en place ; il faut convenir qu'une lettre de change tirée de domicile à domicile entre Concitoyens, doit au moins avoir les mêmes priviléges qu'un ſimple billet à ordre.

Mais il faut examiner ſi on pourroit abuſer de cette liberté de tirer de domicile à domicile ſur ſon concitoyen Négociant, car c'eſt là le point eſſentiel à approfondir avant de ſe déterminer pour ou contre cette liberté.

Oppoſer à cette liberté une apparente inutilité, lui objecter ſeulement qu'il eſt ridicule de tirer ſur un homme chez qui on peut ſe tranſporter ſur le champ pour lui faire payer ſa dette, ce n'eſt pas toucher la queſtion ; car il y a pluſieurs raiſons & pluſieurs occaſions où un créancier aimera mieux, & ſera même obligé de tirer ſur ſon confrere concitoyen, que de recevoir ou d'attendre de lui un billet à ordre. C'eſt à celui à qui il propoſe cette lettre, à l'accepter ou la refuſer, & ſi dans la ſuite il encourt les peines de quelque négligence eſſentielle, il a la voie de prouver la fraude qu'il ſoupçonneroit dans le fait du Tireur, ou d'objecter l'inſolvabilité de celui ſur qui on lui auroit donné une lettre de change. En un mot, il ſe prévaudroit des conditions établies

par l'art. 16 de l'Ordonnance du Commerce,

Tout ce que l'on pourroit dire de plus apparent contre la liberté de tirer de domicile à domicile, c'eſt que le plus riche Négociant d'une place, pourroit géner beaucoup d'autres à la fois, en tirant ſur tous ſes débiteurs; mais ce même inconvénient ſe trouve encore plus grand dans la liberté qu'il a d'aſſigner tous ſes débiteurs ſans intervalle, & de les traduire ſubitement au Conſulat, au-lieu qu'une ſimple lettre de change n'eſt qu'un avertiſſement honnête de payer à certain terme.

Revenant à la Loi, l'on a tort de ſe prévaloir de l'art. 4 du tit. 34 de l'Ordonnance civile de 1667. Car la diſpoſition de cet article qui preſcrit la néceſſité du *tirage* de place en place, n'eſt qu'en faveur de ceux qui ne ſont pas commerçans, à la différence de la derniere diſpoſition du même art. qui prononce la peine du par corps pour dettes de commerce entre Négocians.

L'art. 2 du tit. 12 de l'Ordonnance du Commerce, qui eſt le ſeul, *quod notandum* qui parle de la diſtance & de la remiſe de place en place, exige, il eſt vrai, ces 2 circonſtances de fait, pour obliger au par corps tout autre qu'un Marchand. Mais c'eſt une raiſon de plus pour en conclure qu'entre Marchands il en eſt autrement, ſur-tout l'art. 1er. du titre 5 de la même Ordonnance, ne mettant point au nombre des formes ordinaires à une lettre de change, la néceſſité d'être ſouſcrite dans un endroit pour être payée dans un autre. L'objet de la Loi a été de rendre plus rare & plus difficile la peine du par corps contre les Particuliers qui ne commercent pas; mais elle a voulu en même temps qu'ils ne manquaſſent pas impunément à la bonne foi qu'il faut dans les lettres de change, & que ſous prétexte de la faveur due à ces lettres, on ne pût pas auſſi les ſoumettre à un par corps, en leur faiſant tirer ou accepter des lettres de change qui ne ſeroient que de ſimples billets ſimulés.

Cependant malgré ces précautions de la Loi, il y a pluſieurs Négocians qui en abuſent pour ſoumettre au par corps tous leurs débiteurs indiſtinctement, croyant peut-être avec raiſon, qu'ils peuvent lier leurs débiteurs par le même engagement qu'ils ont contracté avec ceux qui leur fourniſſent en gros leurs marchandiſes.

Cet abus, ſi c'en eſt un eſt preſque général. Or, ne ſeroit-il pas facile de faire un ſecond abus, en ſuppoſant des remiſes de place en place, & en datant à Bordeaux ce qui auroit été fait à Nantes. C'eſt donc pour prévenir les grandes conteſtations qu'auroient pu occaſionner ces ſortes de ſimulations que les Redacteurs de l'Ordonnance du Commerce, n'ont exigé pour la validité d'une lettre de change, que les noms du Tireur, du Payeur & de celui au profit de qui elle a été tirée, le montant de la lettre, & ce qui en fait l'objet. Car autrement ils auroient répété en deux mots ce qui eſt dit dans l'Ordonnance de 1667, relativement à la néceſſité d'une remiſe de place en place, & leur omiſſion à cet égard eſt tellement refléchie, qu'ils ne l'ont pas faite dans l'art. 2 du tit. 12 de l'Ordonnance du Commerce, où il eſt dit que pour lettres de change ou remiſes d'argent faites de place en place, *toutes perſonnes* ſont ſujettes à la Juriſdiction Conſulaire.

Il réſulte donc de cet article & de l'omiſſion faite dans l'article 1er. du titre 5 de la même Ordonnance, que des Négocians peuvent tirer de domicile à domicile, & que ces ſortes de lettres ſoumettent également au par corps. Reſte à ſçavoir ſi les Legiſlateurs leurs donneront expreſſément les mêmes priviléges qu'aux lettres tirées de place en place.

Pour ſe déterminer pour l'affirmative, il ſuffit de réflechir que le Porteur concitoyen de l'accepteur, doit mieux connoître ſes facultés, & a plus de commodités pour faire ſes diligences, qu'un étranger qui peut être trompé, ſoit en ſe fiant trop ſur une vaine réputation, ſoit en chargeant du proteſt de ſa lettre de change, un homme qui ne le ſervira pas auſſi exactement & auſſi fidellement qu'il ſe ſeroit ſervi lui-même. Or, ſans aucun égard à ces inconvéniens, le Porteur d'une lettre de change eſt obligé de la faire proteſter dans 10 jours après celui de ſon échéance, même dans le cas d'une faillite ouverte de la part de l'accepteur, faute de quoi il perd ſa garantie vers les tireur & endoſſeurs. Pourquoi donc n'exigeroit-on pas la même obligation & la même peine du

Porteur concitoyen de l'accepteur ? (V. la Gazette du Commerce, de Paris N°. 36 & 37 de l'année 1763.)

Envain insistera-t-on sur la définition & sur l'étimologie du mot lettre de *change*, pour en conclure que le change ne se peut faire que d'une place à une autre. Car ce n'est là qu'un jeu de mot, puisque le change se peut faire de proche en proche, comme de plus loin.

M. Jouxte qui ne parle de cette remise de place en place, que dans un endroit étranger à la these, (c'est la pag. 235) dit pag. 60, que ces lettres de change, passant de main en main, donnent la facilité aux Negocians de s'acquitter de ce qu'ils doivent, ou de se faire payer de ce qui leur est du, sans presque *sortir de chez eux* : commodités qui devroient être communes aux affaires intérieures comme aux ulterieures.

Enfin, Savari & Bornier qui se sont expliqués plus positivement à cet égard, ne nient pas qu'un Négociant puisse tirer sur un autre Négociant son concitoyen ; & il est certain au contraire que l'affirmative de cette proposition est si généralement reçue, qu'on peut même tirer sur soi-même.

Il est vrai que dans ces derniers cas il y a aussi remise d'argent de place en place ; car celui qui reçoit à Bordeaux, fait compter à Nantes la même somme ; mais cette remise se fera également de domicile à domicile, même avec moins d'inconvéniens pour le Porteur, car s'il survenoit quelques fâcheux événemens, il auroit un avantage que n'ont pas les étrangers, & qu'il trouveroit dans la faculté de faire lui-même les diligences prescrites par l'Ordonnance du Commerce.

Enfin, on ne sçauroit trop le répéter, cette remise, ou ce *tirage* de place en place ne sont nécessaires, que pour ceux qui ne font point commerce. Le seul objet des Loix qu'on a citées a été d'empêcher des abus qui conduisoient en prison toutes personnes indistinctement, pour dettes étrangeres au commerce. C'est donc pour mettre un frein à ces abus, qu'on a exigé, que les Lettres de change que tireroient & accepteroient ces Particuliers fussent tirées de place en place. Cette précaution, à leur égard seul, suppose donc que les Négociants peuvent tirer, entr'eux, de proche en proche, & de domicile à domicile. Cette conséquence est d'autant plus forte que le contraire n'a point été dit dans un article fait exprès pour expliquer la forme & la nature d'une Lettre de change ; & en effet, quels inconvéniens en peut-il résulter contre la sureté & la bonnefoi du commerce ? Voilà ce que Savary & Bornier auroient dû démontrer avant de prescrire aux Lettres de change une formalité de fait dont ne parle pas l'Ordonnance même. Dira-t-on qu'on doit empêcher autant qu'on peut la multiplicité des prescriptions dérogatoires au Droit commun ? Mais ces prescriptions mêmes n'ont été établies que pour la sureté du commerce : la Loi est égale entre tous les Négociants : c'est à eux à prendre leurs précautions, & à réfléchir s'il pourroit se commettre des fraudes dans le commerce, en permettant de tirer de domicile à domicile, comme de place en place. Ils peuvent rendre publiques leurs réflexions, par la même voie que leur parviennent celles de leur très-humble serviteur, &c.

GAZETTE DU COMMERCE.

ANNÉE 1764. Du Mardi 7 Août.

PASSAGE DU SUND.

LE 18 Juillet, le Navire du Capitaine *Peter Hogaard*, de Stockholm, allant de Cette à Stockholm, chargé de vin; — le 19, le Navire du Capitaine *Hendrick Rukels*, de Staveren, allant de Dantzic à Nantes; — celui du Capitaine *Peter Janſen Viſſer*, de Dockum, allant de Dantzic à Hambourg, chargé de froment; — celui du Capitaine *Siourde Lieves*, de Vriesland, allant de Riga à Liſbonne, chargé de froment; — celui du Capitaine *Oluf Helman*, de Stockholm, allant de Wibourg à Cadix, chargé de planches; — le 20 Juillet, le Navire du Capitaine Carſten Walles, de Barth, allant de Stockholm à Hambourg, chargé de gaudron; — celui du Capitaine *Johan Jacob Becker*, de Dantzic, allant dudit lieu à Hambourg, chargé de ſeigle.

DE CADIX *le 6 Juillet* 1764.

Il eſt entré dans ce Port le 4 & le 5 Juillet, le Navire le St. *Michel*, venant de Callao & de Valpariſſot, parti du premier Port le 30 Décembre dernier, & du ſecond le 4 Mars auſſi dernier. La Frégate du Roi, le *Lievre*, partie du Port de Callao de Lima, le 29 Février dernier dont les chargemens conſiſtent, ſçavoir.

Pour le compte du Roi.

En or monnoyé, 6, 703 piéces fortes; en argent monnoyé, 3, 850 piéces fortes; 1, 035 charges de cacao; — 1, 795 quintaux d'étain; — 17 arobes de galanga (*a*).

Pour le compte du Commerce.

En or monnoyé, 1, 912, 086 piéces fortes; — en argent monnoyé, 3, 918, 001 piéces fortes; — en or travaillé, 105 piéces fortes & 844 caſtellanes; — en argent travaillé, 11, 035 piéces fortes & 3, 138 *marcs*; — 2 marcs, 2 onces d'argent en barre; — 5 marcs de pierre minérale; — 2, 065 quintaux de cuivre; — 10, 550 charges de cacao; — 200 ℔ de pâte de cacao; — 72 *petaques* & 90 ℔ de quinquina; — 75 ℔ de laine de *Saibo*; — 150 ℔ de canchalagat (*b*); — 50 ℔ de galanga; — 130 cuirs en poil; — 1 caiſſon de terreries du Chily.

COURS *des changes à Amſterdam le* 30 *Juillet* 1764.

Madrid à 2 uſances, 96 ∂ $\frac{1}{2}$; — Bilbao, 95 ∂ $\frac{3}{4}$; — Cadix, 95 ∂ $\frac{3}{4}$ à $\frac{7}{8}$; — Seville, 95 ∂ $\frac{3}{4}$; — Liſbonne, 47 ∂ $\frac{3}{4}$; — Veniſe, 92 ∂ $\frac{1}{8}$ à $\frac{1}{4}$; — Livourne, 88 ∂ $\frac{1}{2}$; — Gênes, 87 ∂ $\frac{1}{2}$; — Paris à vue, 55 ∂ $\frac{15}{16}$; — à 2 uſances, 55 ∂ $\frac{1}{2}$; — Bordeaux à uſance, 55 ∂ $\frac{5}{8}$; — Londres à 2 uſances, 36 ß 5 à 4 ∂; — Londres à vue, 36 ß 8 à 7 ∂; Hambourg à 2 mois, 33 ß $\frac{7}{16}$; — Breſlaw à 6 ſemaines de date, 34 ß $\frac{3}{8}$; — Vienne à 6 ſemaines de date, 36 ß; — Anvers, Bruxelles & Gand, 1 $\frac{1}{4}$ p $\frac{0}{0}$ perte; — agio de banque, 2 $\frac{3}{4}$ p $\frac{0}{0}$; — or en cruſade & en barres, 3 $\frac{1}{4}$; — piaſtres 22 florins 10 ß le *marc*.

(a) *Galanga, racine.*
(b) *Canchalagat, herbe médicinale.*

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

DE MARSEILLE, *le 27 Juillet 1764.*

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port depuis le 18, juſques & compris le 24 Juillet, la Pinque *J. M. J.* commandée par le Capitaine Ventre de Martigues, partie de Gandie en Eſpagne le 20 Juin. Ce Capitaine rapporte que le 16 du courant étant ſur Blanes, il a parlé au Capitaine Marin, allant en Eſpagne, qui a ſur ſon bord 8 paſſagers, dont 4 de l'équipage du Capitaine Beauſſier, allant aux Iſles, lequel a abandonné ſon Navire à la hauteur d'Yvice, & que ledit bâtiment a enſuite naufragé à la côte de Valence.

☞ Le Bateau la *Vierge des Carmes*, Patron Etienne Philippes, Napolitain, parti de St. Etienne en riviere de Gênes le 8 de ce mois. Ce Patron a mouillé le 11 aux Iſles d'Hieres. Il rapporte que pendant ſon ſéjour auſdites Iſles, il a paru pendant 2 jours 1 Galiote Barbareſque tenant ſa bordée tantôt au large & tantôt à terre.

☞ La Tartane la *Vierge de la Garde*, Patron François Boyer, de Martigues, parti de Caillary le 16 Juin, où il a laiſſé les Patrons Reinoir, de la Ciotat, & Riviere, d'Agde. Il a abordé le 18 aux Iſles de S. Pierre, il en a mis à la voile le 6 de ce mois avec le Capitaine Germain Boyer allant en Eſpagne. Il y a appris par un Patron François, venant de Caillary, qu'un petit Chebec Barbareſque avoit échoué ſur la côte de Tunis, par la pourſuite d'une Frégate & d'un Chebec du Roi.

☞ La Pinque *St. Pierre*, Capitaine Marc Augé, d'Agde, partie de Carthagene le 9 du courant, ce Cap. a appris que 4 Chebecs Eſpagnols, commandés par M. le Comte de Pignatelli, ont brulé, il y a environ un mois, ſur la barre de Tetuan, une Pinque Algérienne montée de 16 canons.

☞ Le Brigantin *l'Hirondelle*, Cap. Jean Etienne Arnaud de la Ciotat, parti de la Guadaloupe le 27 Mai dernier, chargé de ſucre, de caffé & d'indigo. Ce Cap. dit que le 6 du courant, étant à 11 lieues à L O du Cap ſpartel, il a été viſité par un Chebec Algérien monté de 10 canons & d'environ 80 hommes d'équipage, au Rais duquel il a donné quelques inſtrumens de navigation. Il ajoute que ledit Rais Algérien lui a appris que 25 jours au paravant il s'étoit ſéparé d'un Chebec Saletin monté de 26 canons, qui avoit fait 2 priſes Françoiſes dans l'Océan, compoſées de 40 hommes & de 4 femmes.

☞ La Tartane la *Conception*, Capitaine Pierre Lauſſel, d'Antibes, partie de Tunis le 2 Juin dernier. Ce Capitaine rapporte que pendant le ſéjour qu'il a fait à Caillary, il y eſt arrivé une Frégate & un Chebec du Roi, commandés par M. de Sade qui lui a appris qu'un petit Chebec Saletin avoit échoué par ſa pourſuite ſur Porto-Farine.

☞ Le Vaiſſeau la *Dame Marie*, Capitaine Chriſtophle Heldagenvelt, Hollandois, parti de Salé le 26 Juin. Ce Capitaine rapporte que 6 jours avant ſon départ dudit lieu, il en eſt ſorti une Frégate montée de 40 canons, & 2 Chebecs montés de 16 canons, & équipés d'environ 300 hommes chacun. Il eſt entré dans le Détroit le premier du courant; il dit que le 8 étant ſur le Cap de Gate, il a parlé au Capitaine Claſklaan, Hollandois, allant d'Amſterdam à Cette.

☞ Le Capitaine Jacques Barthelemi, de Marſeille, commandant la Goelette les *trois Amis*, partie du Fort St. Pierre, de la Martinique, le 22 Mai, chargée de ſucre, de caffé, de cacao & de cuirs; il y a laiſſé les Capitaines Dupleſſis, Daniel, Gras, Deberque, Iſnardon, Reinaud, Pech, Giraud, Vidan, Lartigues, Chataud & Rigordi, il y a laiſſé auſſi une Polacre de Toulon, & une Goelette deſtinée pour Marſeille. Il eſt entré dans le Détroit le 5 du courant, & rapporte que le 8, étant à la hauteur de Malaga, il a rencontré le Capitaine Augier de Marſeille, commandant un Bateau venant de la Martinique, qu'il a quitté le 11 ſur le Cap de Pales, lequel Capitaine il croit avoir revu le lendemain à la hauteur de Mayorque, faire route au S O.

☞ Le Capitaine Joſeph Daniel, de Marſeille, commandant le Vaiſſeau la *Concorde*, parti du Cap François le 18 Mai, chargé de ſucre, de caffé, d'indigo & de cuirs. Il y a laiſſé les Capitaines Couture, Villaquiés, Michel, Margan, Icard & un bâtiment Provençal, commandé par un Capitaine Ponantois; il eſt entré dans le Détroit le 6 du courant, & rapporte que

le même jour étant devant *Stopone*, il a vu une Frégate & 2 Chebecs qui louvoyoient (*a*), que le 14 il a vu un Vaisseau de guerre & une Frégate sur Carthagene en croisiere, & que le 19 étant sur Barcelone, il a rencontré un Vaisseau de guerre portant pavillon Espagnol.

PRIX *courant de quelques marchandises le 20 Juillet 1764.*

Alun de Rome, 30 ℔; — amandes, 34 ℔; barrilles, 14 ℔ 10 ß; — bourdes, 4 à 8 ℔; cendre de Sicile, 11 ℔; — cire du Levant, 145 à 150 ℔; — d°. de Barbarie, 125 à 128; — chanvre, 23 à 25 ℔; — canefice, 22 ℔; — coton en laine de smyrne, 98 à 102 ℔; — coton en laine d'acre, 115 à 118 ℔; — coton fin filé Baza, 57 à 59 *écus* de 3 ℔ 4 ß; — d°. de Jerusalem, 42 *écus idem*; — étain en verge, 83 à 85 ℔; — encens, 70 à 78 ℔; — gingembre, 24; — gomme arabique, 70 ℔; — d°. turique, 55 ℔; — d°. adragante, 120 à 125 ℔; — huile fine de Provence, 44 ℔; d°. fine fabrique, 38 ℔; — d°. de riviere fine, 43 ℔; d°. demi-fine, 41 ℔; — laine d'Espagne, 45 à 74 ℔; — d°. du Levant, 28 à 42 ℔; d° de Barbarie; 18 à 25 ℔; — poivre, 110 à 111 ℔; — plomb, 17 ℔; — ris du Piedmont, 13 ℔; sel ammoniac, 160 ℔; sucres assortis, 42 à 43 ℔; — saffranum, 60 ℔; d°. seconde fleur, 50 ℔; — savon madré, 23 ℔ 10 ß à 24 ℔; — d°. blanc, 24 à 24 ℔ 10 ß; — suif d'Italie, 31 à 32 ℔; tartre, 42 ℔; — verdet en pain, 95 ℔; — d°. sec, 120 à 125 ℔; — vitriol de Chypres, 65 à 70 ℔; — galles d'Alep & de Tripoly, 135 écus de 3 ℔ 4 ß, la charge pesant 243 ℔ *poids de marc*; — galles blanches de Smyrne, 128 *écus idem*; — galles de Smyrne noires, 160 ℔ le *cent*.

MARCHANDISES *à la livre.*

Caffé du Levant, 31 à 32 ß; — d°. de la Martinique, 10 à 13 ß; — d°. du Cap, 9 à 12 ß; d°. de Bourbon & de Cayenne, 12 à 13 ß; — Cacao des Caraques, 25 à 26 ß; d°. de Berbice, 24 ß; d°. de Maragnan & de la Martinique, 13 ß; — canelle, 11 à 11 ℔ 5 ß; — cochenille, 15 ℔ 10 ß; — coton filé rouge, 4 à 9 ℔; — fil de chevre, 4 à 7 ℔; — girofle 8 ℔ 5 ß à 8 ℔ 7 ß 6 d.; — Jalap, 33 ß; — indigo de guatimala, 6 ℔ 5 ß à 6 ℔ 10 ß; muscade, 7 ℔ 5 ß; — manne, 31 à 34 ß; — d°. en larmes, 45 ß. Piastres, 48 ℔ 10 ß le *marc*.

DE BORDEAUX, *le 27 Juillet 1764.*

Il est entré dans ce Port du 21 au 24 Juillet, les Navires la *Rebecka*, de Bordeaux, de 100 tonneaux, Capitaine Drouet, venant de Leogane; — le *Triton*, de Bordeaux, de 350 tonneaux, Capitaine Paillet; — le *St. Marc*, de Bordeaux, de 200 tonneaux, Capitaine Calvet, venant tous deux de S. Domingue; — la *Junon*, de la Guadaloupe, de 140 tonneaux, Capitaine Hubert; — le *Balthimore*, de la Guadaloupe, de 120 tonneaux, Capitaine Gros, venant tous deux de la Guadaloupe; — la *Bonne Société*, du Havre, de 90 tonneaux, Capitaine Conte, venant du Port au Prince, chargés de 1057 barriques, 8 quarts, 22 tierçons de sucre brut; — de 258 barriques, 3 quarts de sucre terré; — de 127 barriques de sucre tête; — de 29 boucauds, 41 futailles, 78 barriques, 70 tierçons, 187 quarts, 109 barrils, 105 sacs 1 ancre & demi de caffé; — de 157 balles, 84 ballots, 3 matelas, 1 sac de coton; — d'un barril, 4 quarts de cacao; — de 6 boucauds, 34 futailles, 11 barriques, 35 tierçons, 33 quarts, 2 barrils, 12 ancres d'indigo; — de 50 sacs de gingembre; de 29 barrils, 6 pots, 8 caisses, 7 bouteilles 8 caves de sirop, confitures & liqueurs; — de 12 ℔ de chocolat; — de 20 côtés de cuirs tannés; — de 3 andouilles de tabac; de 89 madriers de bois d'Acajou.

DE DUNKERQUE, *le 1^er. Août 1764.*

PRIX *des marchandises au cent poids de 14 onces la livre.*

Amidons du Pays, 14 à 15 ℔; — sucre brut de St. Domingue, 30 à 34 ℔; de la Martinique, 28 à 30 ℔; sucre blanc de S. Domingue, 45 à 50 ℔; — de la Martinique,

(*a*) *Louvier ou louvoyer, est courir plusieurs bordées, ou faire plusieurs routes, tantôt à stribord, tantôt à bas bord, en portant quelque tems le Cap d'un côté, puis revirer & le porter d'un autre, ce qui se pratique quand on a le vent contraire, & qu'on veut chicaner le vent, & maintenir un Vaisseau dans le parage où il est, afin de ne pas s'éloigner de la route.*

38 à 45 ℔; — ſucre terré de St. Domingue, 45 à 50 ℔; de la Martinique, 38 à 45 ℔; — coton de la Martinique & de la Guadaloupe, 125 à 130 ℔; — tabac de S. Vincent, 25 à 27 ℔: — plomb en ſaumon, 18 à 19 ℔; plomb en table, 21 à 22 ℔; — étain d'Angleterre, 85 à 88 ℔; — alun de roche d'Angleterre, 28 ℔; — couperoſe, 4 ℔ 10ß à 5 ℔; — ris de la Caroline nouveau, 14 à 14 ℔ 10ß; — figues de Smyrne, 36 à 38 ℔; amandes en coques & caſſées, 40 ℔; amandes ameres, 55 ℔; — ſavon marbré, 31 à 32 ℔; — ſuc de regliſſe, 37 ℔; — crême de Tartre, 60 ℔; — raiſins de Malaga, 26 ℔; figues communes, 16 ℔; — potaſſe d'Hongrie, 54 ℔; — potaſſe Dantzic, 48 ℔; — ſouffre, 12 à 14 ℔; — réſine 6 ℔; — bois de campêce, 15 ℔.

PRIX *des Marchandiſes à la livre de* 14 *onces.*

Caffé de la Martinique, 14 ß; — caffé de S. Domingue, 11 ß 6 ₰ à 12 ß; — ſucre rafinade en pain, 16 ß; — dito lompes, 11 ß; poivre 24 ß; gomme arabique, 12 ß; ſucre royal d'Hollande en pain, 18 ß; dito rafinade, 16 ß, melis 12 ß 6 ₰; lompes, 11 ß; ſucre candi blanc, 18 ß, demi-blanc, 16 ß; — poivre d'Hollande, 21 ß; — muſcade, 7 ℔ 12 ß; — canelle, 13 ℔ 10 ß à 13 ℔ 15 ß; — girofle, 9 ℔ 10 ß; — thé boé, 55 à 56 ß; — thé de l'Orient, 55 à 56 ß; — thé verd, 5 à 6 ℔; — ſel de Portugal ou de S. Ubes, 6 à 6 ℔ 10 ß la raziere; — ſel d'Eſpagne, 6 ℔ ſel de Seudres, 5 ℔ 5 ß.

Vin de Malaga, 300 à 330 ℔ la *pipe*; — vin roſé de Bordeaux, 250 à 400 ℔ le *tonneau*; — vinaigre de Bordeaux, 200 à 220 ℔ *idem*; — eſprit d'eau-de-vie, 36 patars de 15 ₰ chacun le *pot*; — bled blanc, 16 à 18 ℔ la raziere, peſant 280 ℔ poids de marc.

DE S. VALERY, *le* 1^er^. *Aût* 1764.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port pendant les quinze derniers jours du mois de Juillet, le Navire *l'Oranger*, Capitaine Jacques Darras, venant de Nantes, chargé d'ardoiſes.

Le *St. Antoine*, Capitaine A. Dauſſy, venant de la Rochelle, chargé de ſucre & d'eau-de-vie.

La *Marie-Suzanne*, Capitaine Louis Perré, venant du Havre, chargée de ſavon & d'huile.

L'Eſpérance, Capitaine Nicolas Hardoin, venant de Boulogne ſur ſon left.

La *Madelaine*, Capitaine Nicolas Guendon, venant de Seudres, chargée de ſel.

L'Ange Gabriel, Capitaine Jean Buſſy, venant de Marennes, chargé de ſel.

Le *Comte de Cayeux*, Capitaine Nicolas Duhamel, venant de Caen, chargé de beurre & de papier.

DE ROUEN, *le* 31 *Juillet* 1764.

PRIX *de pluſieurs Marchandiſes au gros & au cent.*

Alun d'Angleterre, 40 ℔; d°. de Rome, 50 ℔; — d°. de Smyrne, 35 à 37 ℔ 10ß; d°. de Suede, 40 ℔; — amandes douces d'Eſpagne, 70 ℔ — bois de Paliſſandre, 32 ℔ 10ß; — d°. violet, 45 ℔; — d°. roſe, 50 ℔; — d°. breſillet, 15 à 18 ℔; — d°. de buis, les 3 au cent, 20 à 22 ℔; — d°. de Campêche, coupe d'Eſpagne, 21 ℔ 10ß à 22 ℔; — d°. de breſil ou de fernambouc, 68 ℔; — d°. de Ste. Marthe, 32 ℔ 10ß à 40 ℔; — d°. jaune, 18 à 20 ℔; d°. de Calliatour moulu, 55 ℔; — chanvre de Champagne mâle, 28 ℔; — d°. moyen, 31 ℔ 10ß; — couperoſe blanche, 70 ℔; — d°. verte d'Angleterre, 8 à 8 ℔ 10ß; — coton de la Guadaloupe, 170 à 180 ℔; — d°. de St. Domingue, 175 à à 200 ℔; — d°. d'Acre, 155 à 160 ℔; — d°. de Salonique & de Smyrne, 155 à 160 ℔; étain d'Angleterre, 115 ℔; — galle noire, 250 ℔; — d°. en ſorte, 215 à 220 ℔; — garance en grappes, 120 à 137 ℔ 10ß; d°. non robée, 90 à 100 ℔; — gingembre, 35 ℔; — gomme de ſenegal, 90 ℔; — huile très-fine du Port Maurice, 60 ℔; — d°. fine ordinaire du même Port, 58 à 59 ℔; — d°. demi-fine, 55 ℔; — d°. de baleine d'Hollande, 175 ℔ *la barrique*; — d°. de morue, pêche Françoiſe, 205 ℔ la *barrique*; — d°. du Canada, 172 ℔ 10 ß la *barrique*; — d°. de lin 80 ℔ le *barril*; — d°. de rabette, 56 ℔ le *barril*; — d°. de térébentine, 29 ℔ le *cent*; — ſavon de Marſeille blanc, 39 ℔ 10 ß; d°. marbré bleu vif, 39 ℔ 10 ß; — d°. croute blanche & bleu pâle, 39 ℔ 10 ß; — d°. de Rouen, 35 à 36 ℔; — ſoude d'Alicante, 25 ℔ 10 ß à 27 ℔ 10 ß; — d°. de Carthagene, 25 ℔; ſucre des Iſles Françoiſes, premiere ſorte, 70 à 71 ℔ 10 ß; — d°. ſeconde ſorte, 65 à 67 ℔ 10 ß; — d°. troiſiéme ſorte, 60 à